

Sujet : CONVOCATION_Commission copie privée_Séance plénière du 20 octobre 2017_9h45, salle Colette

Date : Thu, 12 Oct 2017 18:30:15 +0200

De :

Répondre à :

Organisation : MCC

Madame, Monsieur,

La Commission « copie privée » se réunira en séance plénière dans les conditions fixées par l'alinéa 1^{er} de l'article R. 311-5 du Code de la propriété intellectuelle (condition de quorum exigée), le **vendredi 20 octobre 2017 à 09h45, au Ministère de la culture : salle Colette (7ème étage) – 182 rue Saint Honoré, 75001** (Métro Palais Royal).

Vous trouverez ci-joint:

- l'ordre du jour de cette réunion;
- le compte rendu portant sur la séance plénière du 9 mai 2017;
- le compte rendu portant sur la séance du 30 mai 2017;
- le compte rendu portant sur la séance plénière du 19 juin 2017;
- le compte rendu portant sur la séance plénière du 14 septembre 2017.

Merci de bien vouloir accuser réception de ce mail et de confirmer dès que possible la représentation de votre organisation à cette séance.

Bien cordialement,

COMMISSION DE LA COPIE PRIVÉE
ARTICLE L.311-5 DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Ordre du jour

Séance du 20 octobre 2017

9h45, salle Colette – MC – 182 rue Saint Honoré, 75 001

Condition de quorum exigée en application de l'article R. 311-5, alinéa 1^{er} du code de la propriété intellectuelle

- 1) Adoption des comptes rendus portant sur les séances plénières du 9 mai 2017, du 30 mai 2017, du 19 juin 2017 et du 14 septembre 2017.
- 2) Poursuite de la discussion sur la méthode de calcul des barèmes appliquée par la commission copie privée ;
- 3) Réflexion sur l'élaboration du cahier des charges portant sur les cartes mémoires non dédiées et les clés USB ;
- 4) Audition, à partir de 11h30, de représentants de CSA au sujet de l'avancée des enquêtes de terrain ;
- 5) Questions diverses.